

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : DU BUREAU CDA du mercredi 28 juin 2023, tenue au siège du District à Vesoul, à 17H30

Présidence : M. Nourédine DEBBICHE

Membres : MM. Rémi LAURENT - Philippe PRUDHON – Matthieu TRIFIGNY - Malik ZELFA KALAA.

Invitée : Mme Laëtitia LANCELOT (à partir de 19h30).

Le président de la CDA ouvre la réunion de ce Bureau, dernier de la saison 22/23, souhaitant la bienvenue à tous, et indiquant l'invitation faite à Laëtitia Lancelot, élue du District souhaitant intervenir sur le sujet du recrutement, de la fidélisation et de l'accompagnement des arbitres.

1. Courriers reçus

- **Alexandre Beauprêtre : demande année sabbatique arbitrage saison 2023/24**

Après étude de la demande formulée par l'intéressé, le Bureau lui accorde le bénéfice d'une « année sabbatique » au titre de la saison sportive 2023/2024, dans l'application et le respect des règles figurant au Règlement Intérieur de la CDA ainsi que du Statut de l'Arbitrage.

- **Hicham Ben Bani : questionnaire/perfectionnement technique**

Le Bureau prend note avec satisfaction du renvoi par l'intéressé et dans les délais prescrits, du premier questionnaire de travail / contrôle de connaissances qui lui a été envoyé, ainsi que de la note attribuée.

De nouveaux questionnaires d'entraînement lui seront adressés, ainsi que cela lui a été signifié lors de l'entretien récent avec le Bureau de CDA.

- **Vincent Damien : demande année sabbatique arbitrage saison 2023/24**

Après étude de la demande formulée par l'intéressé, le Bureau lui accorde le bénéfice d'une « année sabbatique » au titre de la saison sportive 2023/2024, dans l'application et le respect des règles figurant au Règlement Intérieur de la CDA ainsi que du Statut de l'Arbitrage.

- **Albert Delcambre : demande information/changement club saison 23/24**

Le Bureau prend connaissance du sujet, notamment via M. Zelfa-Kalaa également contacté par l'intéressé, et indique ne pas avoir à traiter la demande, ni pouvoir se substituer à l'arbitre quant au choix du club de couverture ou d'appartenance, qui restent des modalités relevant uniquement de l'arbitre lui-même.

Le Directeur administratif du District, également contacté, ne peut qu'apporter des informations réglementaires et statutaires en lien avec le statut de l'Arbitrage en vigueur, mais aucunement interférer dans la demande.

- **ETRA : informations sélection SSFA Besançon 23/24 : Maxime Perringerard et Lucas Schwaar**

Pris note. Le Bureau félicite Maxime Perringerard suite à sa sélection et lui souhaite pleine réussite dans son parcours scolaire et sportif.

Le Bureau prend acte de la renonciation de Lucas Schwaar, qui a choisi une autre orientation scolaire, et lui souhaite également pleine réussite dans celle-ci.

ETRA : résultats des examens des candidats fédéraux 23/24.

Pris connaissance.

- **LBFC : retour sur stage néo AAR2 et JAL du 24/06/23.**

Pris note.

- **Vincent Pelcy : demande de renseignement/reprise arbitrage saison 2023/24.**

Le Bureau de CDA prend connaissance de la demande de l'intéressé, et indique qu'il devra subir un examen pratique d'arbitrage dès lors qu'il a arrêté l'arbitrage actif une saison entière (saison 22/23). L'intéressé sera convoqué en fonction de ses dates de disponibilités, pour subir cet examen dès la reprise de la saison 23.24.

- **Kévin Puricelli : courrier/information candidature parrainage arbitre saison 2023/24**

Le bureau prend connaissance de la proposition faite par l'intéressé et l'en remercie. Accord pour réaliser des parrainages et accompagnements de nouveaux arbitres au titre de la saison 23/24, et transmet l'information au responsable de ce secteur. A noter que l'intéressé devra être en possession d'une licence validée pour pouvoir être désigné.

2. Audition en mode distanciel (audio via teams)

Suite à la décision de la commission en date du 10 mai 2023, il est procédé à l'audition téléphonique de M. Samuel WIDMER (arbitre club Rioz/Etuz/Cussey).

Le Bureau de CDA lui communique la teneur des mails adressés par deux clubs arbitrés lors d'un match au mois d'Avril dernier, et demande à cet égard les explications ou précisions que l'intéressé peut apporter.

Le Bureau en prend bonne note, et rappelle fermement à M. Widmer qu'il doit adopter et avoir une conduite et un comportement irréprochables sur et hors des terrains, ne prêtant pas à doutes ou à interrogations, notamment vis-à-vis de l'image personnelle qu'il véhicule mais également celle de la CDA et du District qu'il représente lorsqu'il est désigné.

Toute nouvelle interpellation de club(s) visant au même motif fera l'objet d'une convocation de l'intéressé et de possibles sanctions selon les faits survenus et/ou avérés.

3. **Dossiers traités :**

- **Stéphane Angot : décision affectation groupe seniors suite à transfert dossier/District 90/25**

Le Bureau de CDA valide le transfert de M. Angot au titre de la saison 23/24 et demande aux services administratifs l'état de son dossier administratif, médical et d'arbitrage.

M. Angot, conformément à son actuelle affectation dans son District d'origine sera affecté dans le groupe 3 des arbitres seniors au titre de la saison 23/24.

- **Maxime Princet : décision affectation groupe seniors suite à rétrogradation LBFC**

Le Bureau de CDA prend connaissance du classement de l'intéressé au titre de la saison 22/23, de sa rétrogradation en District mais aussi de son souhait de se porter à nouveau candidat Ligue R3 au titre de la saison 23/24.

L'intéressé est affecté au groupe 1 des arbitres seniors au titre de la saison 23/24, avec le statut de candidat Ligue R3 (sous réserve de validation par la CRA BFC).

4. **Absences des arbitres**

4.1 Absences arbitres :

Journée du 03 et 04 juin 2023 :

Etat néant

Journée du 10 et 11 juin 2023 :

Etat néant

Journée du 17 et 18 juin 2023 :

Etat néant

Journée du 24 et 25 juin 2023 :

Etat néant

4.2 Arbitres excusés après la parution des désignations :

Journée du 03 et 04 juin 2023 :

Carlos DE CARVALHO (Villersexel/Esprels)
Michael KALAA (RC Saônois)
Lucas SCHWAAR (Larians)
Omar ABDEL ZARAT (Héricourt SG)

Application barème CDA
Excuse validée/Non comptabilisée
Transmis à la section Jeunes Arbitres
Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du 10 et 11 juin 2023 :

Albert DELCAMBRE (Fc 4 Rivières)

Transmis à la section Jeunes Arbitres

Journée du 17 et 18 juin 023 :

Néant

Journée du 24 et 25 juin 023 :

Néant

5. Point des formations initiales en arbitrage (FIA), et état des candidatures en cours/à venir

Session FIA saison 22/23 : les 3, 4, 10 et 11 février 2023 au siège du District à Vesoul. (reprise)

Candidats ayant réussi l'examen pratique d'arbitrage :

Arthur BOURGEOIS-HUGUET (Melisey/St Barthélemy)
Ylian OBERON DOLE (Rougemont Concorde)
Nathan GROSJEAN (Jasney)
Kévin PLUCHART (Larians)

Stéphane LENTZ (Lure JS) : session FIA du 17 au 23 avril 2023 à Dijon.

Les candidats ci-dessus se verront remettre leurs écussons officiels d'arbitre le mercredi 5 juillet 2023 lors de la réunion de la CDA plénière.

Candidats ayant échoué à leur 2^{ème} examen pratique d'arbitrage suite à échec 1^{er} examen et match avec tuteur :

Abdul-Haqq KHALLI (indépendant)
Muzafer YILMAZ (Pays Luxeuil)

La Commission, après étude des rapports des observateurs, décide l'application de l'article 11 du règlement Intérieur de la CDA, ci-après :

« En cas d'échec au 2^{ème} examen pratique subi, le candidat sera déclaré non admis, et ne pourra pas se représenter avant la fin de la saison en cours. Le candidat conservera le bénéfice de l'obtention de l'examen théorique pendant deux saisons complètes (celle du passage et de la réussite à l'examen théorique et la saison suivante) ».

Les candidats pourront, selon leur choix, de nouveau déposer une candidature à l'arbitrage au titre de la saison 23/24.

Formation Initiale en Arbitrage (FIA): date session 1 saison 2023/24.

Après consultation de la section technique de la CDA, le Bureau fixe les dates de la prochaine session FIA, qui sera organisée au siège du District à Vesoul :

Les vendredi 17 novembre au soir
samedi 18 novembre journée entière
et
les vendredi 24 novembre au soir
et samedi 25 novembre 2023 journée entière

Ces dates seront transmises à l'ensemble des clubs du District, et aux services de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté.

Inscription uniquement par voie dématérialisée.

A noter qu'une session de formation se déroulera du 25 au 27 août à Dijon (site Ligue Astragale).

6. **Retour sur l'arbitrage des finales des coupes de Haute-Saône Conseil Départemental des 18, 24 et 25 juin 2023 :**

Le Bureau de CDA se félicite du bon déroulement global de l'ensemble des finales des coupes jeunes et seniors de l'édition 22/23, lesquelles se sont déroulées dans un très bon état d'esprit.

Un point de vigilance devra être observé vis-à-vis des jeunes arbitres, manquant pour certains d'expérience mais aussi de savoir-faire technique, en les aidant à l'arbitrage de rencontres de finales de coupes, par un apprentissage préalable (théorique et technique) mais aussi par une réunion de cohésion, telle qu'une a été organisée pour les arbitres des finales seniors.

7. **Arrêté des classements des arbitres de la saison 2022/2023, et réflexions sur les mouvements par groupes.**

Les pré-classements des trois groupes seniors D1/D2/D3 sont présentés et commentés aux membres du Bureau.

Après un échange au cours duquel chacun peut s'exprimer, prenant en compte les besoins formulés par la section désignations/observations s'agissant du nombre souhaité d'arbitres par groupe, de la situation des candidatures ligue 23/24, et d'autres paramètres, le Bureau de CDA valide les classements et propose les accessions et rétrogradations au niveau de chaque groupe au titre de la saison 22/23, pour présentation et validation de la CDA plénière du mercredi 5 juillet prochain.

8. **Date de la réunion de rentrée des arbitres de septembre 2023 – réflexions ordre du jour.**

Après échanges des possibilités, la réunion de rentrée des arbitres au titre de la saison 23/24, est fixée au **VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023, à partir de 18h30**, sur le secteur de Vesoul de préférence.

La date est fixée. Aussi, les arbitres sont priés de prendre toute disposition afin de participer à ce rassemblement obligatoire. Le lieu sera indiqué ultérieurement.

9. **Intervention de Laëtitia LANCELOT (invitée) sur thèmes recrutement – fidélisation – accompagnement des arbitres.**

Laëtitia Lancelot expose les réflexions et le travail qu'elle a réalisés sur les thèmes du recrutement, de la fidélisation et de l'accompagnement des arbitres.

Le Bureau la remercie pour cet investissement important, qu'elle développera lors de la réunion plénière de CDA du mercredi 5 juillet 2023, pour une mise en œuvre si possible dès le début de la saison 23/24, thèmes que Laëtitia indique qu'elle ne pourra pas porter seule, et souhaitera être entourée de membres de la commission ou de personnes extérieures, pour l'aider dans ce vaste chantier.

10. **Questions diverses :**

Aucune question diverse ni point spécifique n'est soulevé.

Date prochaine réunion du Bureau de CDA : JEUDI 24 AOUT 2023, à 17h30, siège du district.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 21h00.

Le Président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.